



ANNEE UNIVERSITAIRE 20....-20....

Dossier D'INSCRIPTION

2 Photos
obligatoires au
format 32X30mm
dont l'une à coller
ici et l'autre à
déposer au
Secrétariat Général

Dossier à remplir et à retourner signé au :

Secrétariat Général de l'Ecole Supérieure de Génie-Civil (ESGC-V.A.K)

02 BP 244 Tél : (229) 21-30-69-17/ FAX (229) 21-30-69-08 / www.verechaguine.com / e-mail : verechaguine@yahoo.fr

Année d'étude (de Bac à Bac+3)

Matricule :

Cochez l'année pour laquelle vous avez été admis :

Choix de la filière :

1ÈRE ANNÉE 2ÈME ANNÉE 3ÈME ANNÉE Master 1 Master 2 GC GE GT

Coordonnées et engagement d'inscription de l'étudiant

Je soussigné :

Bourse

Réservé au service de scolarité (Ne pas remplir)

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

- Etrangère (Préciser la nationalité) :
- Solidarité (Bourse intégrale) :
- Demie bourse (Etat béninois) :

Nom : Prénoms :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Téléphone(s) : Adresse : Boîte Postale :

Ville : Pays : E-mail :@.....

Nationalité : Béninoise Etrangère (à préciser)

Confirme mon inscription à l'E.S.G.C-VAK pour l'année universitaire :

Signature :

Formation antérieure

BACCALAUREAT

Type de baccalauréat :

C D E F-3 F-4 EA Année d'obtention : Mention :

Nom, adresse et téléphone de l'établissement fréquenté :

Pays d'obtention du baccalauréat :

ETUDES ANTERIEURES (A renseigner si différent du baccalauréat)

Cursus suivi (exemple : DT, BTS, DUT, ...) :

Spécialité :

Année d'obtention : Mention :

Nom, adresse et téléphone de l'établissement fréquenté :

Coordonnées du ou des responsables légaux

1- Père (ou tuteur légal)

Nom :

Prénoms :

Adresse pendant l'année scolaire (indiquer de façon précise) :

Boîte Postale : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :@.....

Fonction : Nom de l'entreprise :

Profession :

2- Mère (ou tutrice légale)

Nom :
Prénoms :
Adresse pendant l'année scolaire (indiquer de façon précise):
Boîte Postale : Ville : Pays :
Téléphone : E-mail :@.....
Fonction: Nom de l'entreprise :
Profession :

Conditions générales d'inscription

1> MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE 201....-201....

Le montant des frais de scolarité constitue un forfait annuel, comprenant les frais d'inscription, de formation, de laboratoire d'accès à l'internet, de consultation médicale de premiers soins, de participation aux journées culturelles et d'assurance.

Les autres frais (photocopies de supports de cours et autres) sont à la charge de l'étudiant

Dès réception de votre bordereau de paiement, vous disposez d'un délai de quinze jours pour confirmer votre inscription par retour de dossier d'inscription, accompagné des frais d'inscription et au mieux, de la première tranche. Après confirmation, la place est alors réservée pour une durée de quinze jours si aucune justification n'est faite de votre absence. Au-delà, l'inscription est annulée avec perte de tous les droits.

Les montants sont à verser dans le compte approprié (N°.....A consulter au Secrétariat Général)

2> RESILIATION DEL'INSCRIPTION

Les demandes de résiliation d'inscription sont adressées au Fondateur Directeur Général. L'E.S.G.C-VAK se réserve le droit d'accepter ou non les demandes de résiliation d'inscription. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

L'acompte peut être remboursé si **la résiliation d'inscription intervient avant le début des cours**, pour cause de maladie ou d'incapacité physique constatée (le certificat médical faisant foi) après l'inscription si le postulant le souhaite. S'il ne le souhaite pas, l'inscription est conservée.

Au-delà du début des cours, aucun remboursement n'est fait.

Engagement financier et modalités de paiement des frais de formation (à compléter et signer par le répondant financier)

Je soussigné(e) Nom et Prénoms : Lien de parenté avec l'élève:.....

Adresse personnelle :Boîte Postale : Ville Pays :

Téléphone : E-mail :@.....

Profession : **M'engage à prendre en charge les frais de scolarité et frais annexes de**

l'élève.....selon la modalité de règlement :

- modalité N°1 : Paiement des frais d'inscription et règlement de la totalité des frais de formation desquels est déduite une remise qui me sera précisée
- modalité N°2 : Paiement des frais d'inscription et règlement des frais de formation par tranches selon la programmation prévue par l'école
- modalité N°3 : Paiement des frais d'inscription et règlement des frais de formation par échelonnement selon l'engagement **validé par la DAAF** que j'aurai pris (joindre l'engagement dûment signé par le répondant financier)

Fait à :le :

Signature

Echéancier de paiement de frais de formation par échelonnement

ENGAGEMENT DE PAYEMENT DE FRAIS DE SCOLARITE

Je soussigné
répondant financier de l'élève.....
en classe de
m'engage à payer les frais de scolarité du dit élève selon les échéanciers ci-dessous :

N°	Dates d'échéances	Montant	Reste à payer
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

Fait à :, le :

Signature du répondant financier

Quitus de la Direction Financière

Extrait du règlement intérieur

ARTICLE 3 : Les activités pédagogiques se déroulent du lundi au vendredi et éventuellement le samedi suivant les emplois du temps du semestre. L'assiduité aux cours compte pour une note d'interrogation. L'entrée est fermée de 07h00 à 07h30 et de 08h00 à 09h50 le matin ; l'ouverture se fait conformément aux heures de récréation et de sortie. Les sorties aux heures de cours sont interdites sauf sur autorisation de l'administration.

ARTICLE 4 : En cas d'absence pour cause de maladie, l'étudiant doit aviser l'Administration dans les vingt-quatre heures (24h) qui suivent. La reprise des cours est subordonnée à la présentation d'un certificat médical délivré par le médecin traitant.

Pour tout autre absence, l'étudiant doit déposer une demande d'autorisation soixante-douze heures (72h) à l'avance.

ARTICLE 7 :

Alinéa 1 : Il est délivré à chaque étudiant inscrit, une carte d'étudiant. Il doit se munir quotidiennement de cette carte pour tout contrôle et autres formalités.

ARTICLE 9 : Les étudiants doivent veiller à la propreté générale de l'établissement.

ARTICLE 10 : Les étudiants doivent assurer chaque jour la propreté du tableau et du bureau du professeur.

ARTICLE 15 : Une conduite exemplaire est exigée de chaque étudiant. Ils doivent avoir des comportements sociables fondés sur des valeurs morales et éthiques.

ARTICLE 19 : L'administration décline toutes ses responsabilités en cas de vol constaté par les étudiants dans leur classe.

ARTICLE 20 : Tout étudiant au sein de l'établissement, doit observer la décence dans son habillement. Il doit porter pendant les jours de travail la tenue exigée par l'établissement.

ARTICLE 21 : Les informations affichées aux tableaux sont supposées lues par l'étudiant.

ARTICLE 22 : Sont formellement interdits :

- L'usage de téléphone portable aux heures de cours dans les salles classe de même que l'introduction de tout autre objet à caractère non éducatif dans l'enceinte de l'école sous peine d'être confisqué définitivement.
- Les visites aux heures de cours.
- Le port de la tenue de ville, ainsi que des chaussures non fermées au sein de l'établissement pendant les jours de classe.
- L'écriture ou le dessin sur les murs, les tables et chaises.
- L'abandon des papiers et autres objets dans les salles, couloirs et escaliers.
- L'introduction de nourritures dans les classes ou dans les bâtiments abritant les bureaux.
- La prise d'alcool et de cigarette.
- Les provocations et ou bagarre.

- **ARTICLE 23 :** Il est accordé à tout étudiant laborieux des distinctions honorifiques pouvant susciter l'excellence et le goût du travail bien fait. Ces distinctions peuvent être soit

- 1- Tableau d'honneur
- 2- Félicitation
- 3- Encouragement

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des conditions ci-dessus.

L'étudiant et son répondant financier reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école, des dispositions du présent dossier d'inscription et s'engagent solidairement à assurer le paiement intégral des frais de scolarité pour toute la durée des études à l'E.S.G-C V.A.K.

Fait à :le :

Signature obligatoire
de l'étudiant

Signature obligatoire
du répondant financier